

PV de SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation régulière adressée à ses membres le 6 septembre par Monsieur Frédéric BIVERT, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : M BIVERT – Mme VIGNAL – M VINCENT - Mme MINARD – Mrs SIRIEIX – BRAZ - MICHOUX - BESSE – BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT – M BUSSIERE.

La séance est ouverte ce vendredi 10 septembre à 20 h 00, sous la présidence de son maire en exercice, M. Frédéric BIVERT.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont désignés : Mrs BOUILHAC et TRONCHE

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du PV de la séance du 21 Mai. Monsieur BUSSIERE déclare ne jamais avoir reçu le PV modifié : Monsieur le Maire répond que les modifications demandées ont été prises en compte mais qu'il n'a été transmis à personne.

➔ **Vote : pour = 13 voix,**

Monsieur BUSSIERE enregistre la séance.

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de ses délégations, à savoir :

- Est mis à disposition le sous-sol de l'ancienne boucherie à la société de chasse à titre gratuit.

◎ **QUESTION N° 1 : Annulation de la délibération n°2021-050 portant mise à jour du tableau des emplois**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en date du 18 juin 2021, une délibération a été prise concernant la création de 2 emplois d'agent technique à temps non complet, or ces deux postes avaient déjà été créés par les délibérations N°2015-034 et 2015-035 en date du 28 avril 2015. Il convient donc d'annuler la délibération N°2021-050.

➔ **Vote : pour = 13 voix,**

◎ **QUESTION N° 2 : Création d'un emploi permanent à temps non complet à l'école**

Madame Minard explique à l'Assemblée que pour une bonne organisation des services de la cantine scolaire notamment la désinfection et le ménage, il conviendrait de créer à compter du 1^{er} janvier 2022 un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 20h30 hebdomadaires.

➔ **Vote : Pour = 13 voix,**

◎ **QUESTION N° 3 : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité**

Madame Minard explique à l'Assemblée que la maîtresse de la classe de Grande Section-CP souhaiterait qu'une personne l'aide dans la classe les après-midis aussi alors qu'elle n'a d'aide que le matin pour l'instant. Il conviendrait d'embaucher un adjoint d'animation pour 8 heures hebdomadaires.

➔ **Vote : Pour = 13 voix,**

◎ QUESTION N° 4 : Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité

Madame Minard explique qu'il convient de créer un poste saisonnier afin d'assurer le service le temps de la publication de l'emploi permanent d'adjoint technique afin d'assurer la continuité du service.

➔ **Vote : Pour = 13 voix**

◎ QUESTION N° 5 : Marché de fourniture et d'acheminement d'énergie – Tarifs C4

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée qu'il convient de lancer une consultation pour la fourniture et l'acheminement d'énergie au Tarif C4 (contrat de puissance supérieure à 36 KVa) puisque le marché en cours se termine le 5 décembre prochain et que le groupement de commande de la région nouvelle aquitaine ne sera opérationnel qu'à la date du 01/01/2023. La consommation estimée étant supérieure à 40 000 € HT, la procédure de passation doit être un marché à Procédure adaptée (MAPA). Monsieur le Maire demande la possibilité de passer ce marché.

➔ **Vote : Pour = 13 voix**

◎ QUESTION N° 6 : Mise à jour du tableau de voirie communale

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que suite à l'enquête publique réalisée du 29 juin au 15 juillet inclus, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable concernant le déclassement de la voie communale N°31 dans sa partie haute pour une superficie de 654 m² et son transfert dans le domaine privé de la commune afin de réaliser l'extension du cimetière.

Monsieur BUSSIERE précise que 40 emplacements de la partie la plus récente du cimetière ont été concédés en 23 ans (Il se rappelle avoir tondu lors de son arrivée en 1998) et que dans l'extension prévue, il n'y a que 30 nouvelles concessions soit une durée de saturation inférieure à 20 ans et qu'il faudra alors envisager un nouveau cimetière.

Monsieur le Maire répond qu'un certain nombre de concessions sont potentiellement à reprendre, que la démarche a été engagée et pourra aboutir d'ici 3 ans et demi ce qui devrait être suffisant avec les 30 concessions nouvelles prévues.

➔ **Vote : Pour = 10 voix, Contre = 3 voix**

◎ QUESTION N° 7 : Remplacement et paramétrage des horloges d'éclairage public

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée l'étude énergétique sur l'éclairage public réalisée par le Syndicat de la Diège :

La commune compte 42 horloges dont 33 sont astronomiques et 9 de type classique.

L'éclairage public représente 26% de la consommation totale de la commune (17 à 18 000 €)

Il y a deux pistes d'économie envisagée :

➤ Remplacer les 9 horloges classiques par des horloges astronomiques plus performantes et diminuer les horaires d'éclairage et maintenant 17 foyers permanents dans le bourg pour des raisons de sécurité. Cette solution nécessite un investissement de 4360 € dont 30% seraient financés par le syndicat de la Diège soit un coût de 3052 € pour la commune pour une économie annuelle estimée à 4564 €.

➤ 138 lampes au sodium que l'on pourrait remplacer par des LEDS (dont on devrait cependant pousser la puissance afin que la lumière soit jaune comme préconisé par l'Architecte des Bâtiment de France). Cette solution nécessite un investissement de 103 500 € dont 30% seraient financés par le syndicat de la Diège soit un coût de 72 450 € pour la commune pour une économie annuelle estimée à 3000 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se positionner sur la première piste dans un premier temps.

Madame BRAULT demande quel seront les horaires d'extinction de l'éclairage : Monsieur le Maire répond de 23h à 6h été comme hiver.

➔ **Vote : Pour = 13 voix,**

◎ **QUESTION N° 8 : Dénonciation du bail avec TDF et convention avec FREE MOBILE pour la mise en place d'une antenne de téléphonie mobile**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de FREE MOBILE pour l'implantation d'un pylône de 36 mètres téléphonie mobile sur lequel 4 opérateurs seraient présents (Bouygues, Orange, SFR et Free). Le terrain envisagé se situe au Mont Rhode sur la commune de Sainte-Marie Lapanouze et appartenant à la commune de Liginiaac.

FREE MOBILE propose de louer ce terrain 500 € par an pour une période de 12 ans et annonce une mise en place de l'antenne pour mai ou juin 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de valider les termes du bail proposé par FREE MOBILE, de l'autoriser à signer ce bail et de l'autoriser à dénoncer le bail avec TDF portant sur le même sujet mais n'ayant toujours pas abouti.

➔ ***Vote : Pour = 13 voix,***

◎ **QUESTION N° 9 : Mise en place d'une fibre dédiée aux bâtiment communaux**

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise BOUYGUES Télécom Entreprise dont le but est de mailler l'ensemble des bâtiments communaux (Mairie, Gymnase, Marpa, Station-Service, Ecole, Local technique et Bibliothèque) afin d'avoir une ligne internet sécurisée et de permettre une sauvegarde des données n'existant pas ou peu aujourd'hui. De plus une zone « nomade » serait disponible pour les associations par exemple.

➔ ***Vote : Pour = 11 voix, 2 abstentions***

Monsieur BUSSIERE précise qu'il s'abstient ainsi que Monsieur BRAZ car il n'y a qu'un seul devis de présenté.

Cette solution peut être envisagée soit avec une location du matériel pour une durée de 5 ans soit avec un achat du matériel dont la durée de vie est estimée à 15 ans.

➔ ***Vote : Achat = 6 voix, Location = 5 voix,***

◎ **QUESTION N° 10 : Autorisation de vente pour Corrèze Habitat**

Corrèze habitat, organisme propriétaire de 7 logements à loyer modéré situé sur le territoire de la commune de Liginiaac, demande l'approbation du conseil municipal sur la mise en vente de certains de ces biens afin de dégager des marges financières permettant d'optimiser son modèle économique et en répondant aux demandes des locataires en place si ces derniers souhaitent acquérir leur logement.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur ce plan de vente

➔ ***Vote : Pour = 5 voix, 8 abstentions,***

◎ **QUESTION N° 11 : Subvention pour voyage scolaire au Collège**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de 2 parents d'élèves pour que le voyage scolaire de leurs enfants soit subventionné par la commune. Il présente aussi le courrier du directeur d'établissement attestant la participation des élèves à ce voyage et donnant le montant de la part des familles. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces subventions et leur montant.

Monsieur le Maire propose de participer pour les 5 enfants de Liginiaac à hauteur de la moitié de la part des familles soit 128 euros.

➔ ***Vote : Pour = 11 voix, 2 abstentions,***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.